

PROGRAMME DE FORMATION BILAN DE COMPÉTENCES



La Maison
de l'Evolution
Professionnelle



VAST RH



BILAN DE COMPÉTENCES

Faites émerger un projet professionnel cohérent et réaliste grâce à une démarche introspective, volontaire et motivée.

OBJECTIFS

Le bilan de compétences a pour objectif de vous permettre de faire une photographie sur votre vie en vue de vous engager dans un nouveau projet d'évolution professionnelle : évolution en interne / en externe, reconversion professionnelle, projet de création d'entreprise, nouvel élan à votre carrière, etc.

Il constitue un outil indispensable et efficace pour :

- ❖ Réfléchir, analyser vos compétences, vos aptitudes et vos motivations pour évoluer ou lancer un nouveau projet.
- ❖ Coconstruire votre futur projet professionnel en adéquation avec votre personnalité, vos aspirations, vos valeurs, vos talents, et vos potentiels dans le but de vous donner les moyens d'accès pour y arriver.
- ❖ Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation, pour un emploi, une formation ou un cap à votre évolution de carrière, anticiper votre avenir.

NOS ATOUTS

- ❖ La transition professionnelle :

Nous, consultants MEP, experts dans nos domaines professionnels (recrutement, psychologues du travail, coachs, formateurs, gestion des ressources humaines et développement du potentiel humain) sommes spécialistes dans l'accompagnement des évolutions professionnelles. Pourquoi ? Nous avons tous et tout(es) un point commun avec les bénéficiaires : la transition professionnelle au cours de nos carrières, les freins et remises en question nécessaires pour réussir à rebondir.



❖ La formation tout au long de la vie :

Les échanges de pratiques, le tutorat, les partenariats. Nous sommes diplômé(e)s dans nos domaines d'expertises et continuons à nous former à de nouvelles approches. En réunion mensuelle ou à la demande, nous créons un espace de parole pour échanger sur nos pratiques. Nous accompagnons des jeunes alternants via le tutorat, sommes ouverts aux partenariats pour toujours nous améliorer, développer nos compétences professionnelles.

❖ La proximité sur leurs territoires géographiques :

Nous travaillons sur une zone géographique spécifique avec une connaissance approfondie de nos bassins d'emplois pour être aussi plus proche des entreprises et des salariés localement et permettre une réactivité plus grande.

❖ Le partage des mêmes valeurs et la posture dû « à côté de » :

Nous travaillons, ensemble et tous les jours, à entretenir dans nos accompagnements les valeurs essentielles à notre cœur de métier : la transparence, le respect, la bienveillance, la neutralité, la confidentialité et l'adaptabilité. Ces valeurs permettent une véritable relation de confiance, essentielle. (article L6313-4 "Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre").

❖ Nos engagements déontologiques :

Le respect du consentement (article L6313-4 du code du travail "ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur").

❖ L'innovation pédagogique :

Nous nous remettons en question régulièrement quant à notre pratique d'accompagnement dans un marché en perpétuelle évolution. Nous sommes en veille permanente sur les thématiques de l'accompagnement, des domaines de l'emploi et de la formation, de la gestion RH, des mesures institutionnelles, et des nouvelles pratiques liées au monde du digital.

❖ La certification : Notre établissement est reconnu et certifié Qualiopi pour le Bilan de compétences.



PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé.

SECRET PROFESSIONNEL : LA RELATION CONSULTANT-BÉNÉFICIAIRE

L'opérateur de bilan de compétences est soumis au secret professionnel. Le secret professionnel auquel il est tenu est le socle de la relation de confiance qui l'unit au bénéficiaire. Instituée dans l'intérêt du client, cette obligation à la fois morale et juridique s'impose à l'ensemble des personnels exerçant leurs fonctions au sein de l'organisme prestataire de bilan de compétences, et ce quel que soit leur grade (personnels administratifs, etc.).

PUBLIC VISÉ

Le bilan de compétence s'adresse à tous les publics c'est-à-dire toute personne active, dont les salariés du secteur privé, les agents du secteur public, les demandeurs d'emploi, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, les chefs d'entreprise et les professions libérales, les travailleurs en situations de handicaps.

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Votre interlocutrice privilégiée, Muriel Marion : Référente handicap et Diversité. Spécialiste de l'inclusion et des thématiques liées au handicap, elle répond à vos besoins et vos attentes en trouvant des réponses concrètes et vous met en relation avec les partenaires institutionnels et structures associatives. Nos locaux sont adaptés sont adaptés au public PSE et nous mettons tout en œuvre pour adapter notre méthode et nos outils aux différentes situations. Vous pouvez la joindre directement par mail : muriel.marion@mep2607.fr ou par téléphone au 06 23 96 05 68.



Ce principe déontologique fort s'étend à tout ce qui est porté à la connaissance du consultant dans l'exercice de sa profession. Sont secrètes les informations suivantes : les confidences écrites ou orales, les entretiens téléphoniques, les informations relatives aux tiers.

DÉROULEMENT

La formation bilan de compétence de 16 heures s'articule en trois étapes comme stipulé selon *l'article R6313- 4 du code du travail Création Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2.* et prend la forme d'entretiens individuels et personnalisés avec un (e) consultant(e) spécialisée MEP :

- ❖ La phase préliminaire consiste à analyser votre demande et identifier votre besoin en vous expliquant le déroulement du bilan de compétences et les étapes clés afin de vous permettre de comprendre l'objectif à atteindre. Il s'agit également de définir le format le plus adapté à vos besoins ainsi que de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan de compétences.
- ❖ La phase d'investigation vise à élaborer votre projet professionnel (une ou plusieurs alternatives) en toute lucidité et pertinence. Votre consultant(e) vous guide pas à pas en adaptant les outils, les techniques et l'approche à votre profil.
- ❖ La phase de conclusion recense dans un document de synthèse remis au bénéficiaire, tous les résultats détaillés de la démarche bilan de compétences MEP et notifie aussi les conditions et moyens de la réalisation du ou des projets au travers d'un plan d'action réaliste et réalisable. Les consultants MEP assurent un suivi à 6 mois et restent disponible en cas de besoin ou de questions pendant ou post bilan.

DÉLAI D'ACCES BENEFICIAIRE

- ❖ Pour les particuliers utilisant leur CPF : délai d'accès liés au CGU de Mon Compte Formation.
- ❖ Pour les prises en charge entreprise : dès réception du bon de commande en conformité avec nos CGV.



MÉTHODOLOGIE

La Maison de l'Evolution Professionnelle est partenaire du cabinet de conseil en ressources humaines Vast RH. Notre méthodologie repose sur un objectif commun à tous nos consultants : vous accompagner dans votre évolution professionnelle, identifier le travail, l'activité qui vous permettra de vous épanouir ! En prenant compte vos propres critères comme par exemple l'équilibre professionnel-personnel, vos besoins, vos envies, etc.

Parce que chaque bénéficiaire est unique, singulier, notre méthode est 100 % modulables et centrée sur vos besoins. Elle repose sur 6 étapes distinctes. La durée totale du bilan est de 16h d'entretiens individuels (face à face présentiel, à distance, visio ou mixte).

Nous, consultants MEP, vous accompagnons dans ce voyage vers le changement.

N°00

LA DÉCOUVERTE

La rencontre pour analyse de la demande et déterminer les besoins.
Adaptation du parcours.

N°01

L'INVESTIGATION

Se questionner, mieux se connaître et partir sur de bonnes bases.
Les motivations.

N°02

LES COMPÉTENCES

Les fibres, les talents, les acquis, les potentiels.
Comment se révéler.

N°03

L'EXPLORATION

Cibler son besoin.
Définir les bonnes pistes et les alternatives.
Confrontation et faisabilité.

N°04

L'ACTION

Définir et valider le(s) projet(s) et les étapes de réalisation (plan d'action).
Formaliser le travail réalisé durant le bilan.

N°05

LA RÉALISATION

Garder le cap et se réaliser (suivi post bilan à 6 mois).



MOYENS PÉDAGOGIQUES

Accompagné(e) pendant toute la durée de votre formation, vous nouez une relation de confiance avec votre consultant(e) et avancez pas à pas grâce à :

- ❖ Des entretiens individuels (en présentiel ou distanciel)
- ❖ Des tests psychométriques (de personnalité, d'intérêts professionnels, de gestion du stress & des émotions)
- ❖ Des outils de réflexion (des livrets, des ateliers et des mises en situations, des exercices ludiques)
- ❖ Des lectures didactiques
- ❖ Des vidéos à thème

MISE EN OEUVRE DES ACTIONS

- ❖ Charte d'objectifs et d'engagement réciproque
- ❖ Co-construction du programme Bilan de compétences
- ❖ Feuille de présence signée à chaque rendez-vous
- ❖ Evaluation à chaud lors de chaque rendez-vous concernant les moyens utilisés (supports, vidéos, questionnaires...)
- ❖ Attestation de formation
- ❖ Remise d'une synthèse co-écrite à la fin du bilan
- ❖ Questionnaire de satisfaction en fin de bilan
- ❖ Rendez-vous de suivi à 6 mois

FINALITE VISEE

- ❖ Une stratégie claire d'évolution professionnelle et/ou personnelle pour les prochaines années
- ❖ Avoir défini un projet professionnel répondant à vos besoins et aspirations
- ❖ Une confiance en soi et une motivation retrouvée
- ❖ Un projet réaliste, et réalisable concret en lien avec votre personnalité, vos valeurs et en adéquation avec votre bassin d'emploi Rédaction d'un plan d'actions pour vous aider à définir le cap
- ❖ Remise d'une synthèse permettant de valider votre projet professionnel, vos qualités, vos compétences, votre valeur ajoutée pour vous même et votre futur employeur





NOS TARIFS PUBLIC CONSEILLÉS

Modalités : Présentiel et/ou distanciel synchrone et distanciel asynchrone

|  PRESTATIONS | H/ FACE À FACE  | TARIFS  |
|---|--|---|
| Prestations bilan de compétences pour les particuliers | 16 h | 1 900 € TTC |
| Prestations bilan de compétences pour les Entreprises | 16 h | 2 100€ TTC |

MODALITES D'ACCES

Le Bilan de Compétences peut :

- ❖ Être réalisé en dehors des heures de travail, dans ce cas, il peut être effectué sans en informer son employeur
- ❖ Être effectué pendant le temps de travail du salarié en mobilisant son CPF, avec l'accord préalable de l'employeur et selon les règles applicables au CPF.
- ❖ Être pris en compte via le Plan de Développement des Compétences de l'employeur, avec son accord préalable

Vous pouvez commencer la prestation sous un délai de 14 jours suite à l'inscription (délai de rétractation).

Pour chaque demande de formation, nous vous demandons de nous contacter au 07.84.63.73.03 ou par mail: contact@mep2607.fr



QUELQUES INDICATEURS DE VOTRE SATISFACTION

Ajouter des ph...

MEP - la Maison de l'Evolution Professionnelle : Bilan de compétences - Formations - Orientation scolaire-Valence

Site Web Itinéraire Enregistrer Appeler

5,0 ★★★★★ 5 avis ⓘ

Agence d'orientation professionnelle à Valence

Vous gérez cette fiche d'établissement ⓘ



Vast RH Valence - Bilan de compétences

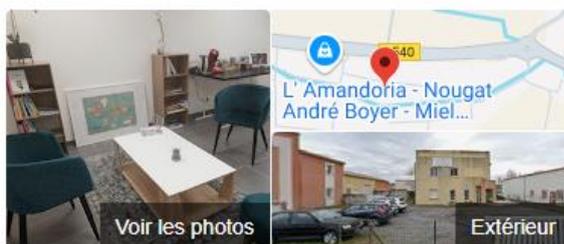
4,6 ★★★★★ 13 avis ⓘ

Centre de formation continue à Valence

VAST RH Tournon-sur-Rhône - Bilan de compétences

5,0 ★★★★★ 10 avis ⓘ

Conseiller en gestion des affaires à Tournon-sur-Rhône



Vast RH Montélimar - Bilan de compétences

5,0 ★★★★★ 23 avis ⓘ

Centre de formation continue à Montboucher-sur-Jabron